



BASSE-HAM

*mag*

NUMERO 4  
AVRIL 2021



**VACCINATION DES +75 ANS**

La commune se mobilise et véhicule ses Aînés jusqu'au centre de vaccination de Thionville.

**LA SECURITE ROUTIERE AU COEUR DES PRIORITES**

Rétrécissement de voie, stationnement délimité et fermeture définitive de route.



**Bernard VEINNANT**  
Maire de Basse-Ham

› L'ÉDITO

“Chapeau aux élus, volontaires et conducteurs qui se sont impliqués pour le mini-bus .”

Chères Hamoises et chers Hamois,

Depuis plus d'un an maintenant notre quotidien est grandement chamboulé par les mesures édictées par l'Etat pour tenter de juguler la grave crise sanitaire liée à l'apparition de la COVID 19. A ce titre on nous a imposé des confinements, des restrictions de déplacement et de rassemblement, des couvre-feux, des gestes barrières et le port du masque, le tout, accompagné de la fermeture des écoles, des salles de spectacles, des théâtres, des musées, des cinémas, des bars, des restaurants et des commerces non essentiels. De quoi perdre pour beaucoup d'entre nous, tout repère et appétence à la vie ! Fort heureusement, grâce à la mobilisation mondiale des chercheurs et des grands groupes pharmaceutiques, plusieurs vaccins ont été mis au point en un temps record. Une éclaircie dans cet océan de grisaille, qui redonne espoir et nous permet d'enviesager un retour prochain à une vie plus conforme à nos attentes.

Aujourd'hui, le mot d'ordre des autorités est de vacciner un maximum de nos concitoyens afin d'endiguer la circulation du virus et de ses variants et de soulager durablement nos services hospitaliers, épuisés par des mois de mobilisation ininterrompue.

Notre Communauté d'Agglomération, à l'initiative de son président Pierre CUNY et avec l'appui des maires de toutes les communes, a pris toute sa part dans la mise en place du dispositif de vaccination à destination de ses habitants. La création du centre de vaccination du théâtre municipal de Thionville en est l'illustration concrète. Nombre d'entre vous ont d'ailleurs reçu leurs vaccins dans cette enceinte et ont souligné la qualité de l'accueil et de la prise en charge qui leur a été réservée à cette occasion. La municipalité apporte elle aussi sa pierre à l'édifice, puisqu'elle planifie les rendez-vous de vaccination et organise les transports pour les personnes qui en ont besoin en mettant à disposition son nouveau mini bus. Permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est donnée, pour remercier chaleureusement l'ensemble des élus, des volontaires et tout particulièrement les conducteurs, qui se sont impliqués dans ces opérations inédites, avec abnégation et sans compter leur temps. Chapeau, vous avez fait et vous continuez à faire du beau boulot !

Dans ce contexte si particulier, la vie continue malgré tout, et nous continuons à mettre en œuvre le programme d'actions sur lequel nous nous sommes engagés auprès de vous. Ainsi, des expérimentations sont menées actuellement rue du Canal et rue de la Forêt, pour réduire la vitesse, sécuriser les déplacements et encadrer le stationnement sur ces secteurs. Vous êtes nombreux d'ailleurs à nous avoir déjà fait des remarques ou suggestions sur les aménagements provisoires mis en place. Je vous encourage à continuer car vos contributions nourrissent utilement notre réflexion. Dans la continuité de l'embellissement de l'entrée de la commune côté Yutz, qui a vu l'arrachage et le remplacement d'une partie des haies de thuyas par des arbres mellifères, nous achevons les nouveaux aménagements paysagers des giratoires du COSI et de la rue du Fort. Je ne doute pas que dès le prochain printemps, vous serez conquis par les choix paysagers qui ont été faits. Cet effort en faveur du fleurissement de la commune va encore s'accroître puisque nous avons recruté tout récemment, un agent ayant des compétences et une expérience confirmées dans ce domaine qui participe directement à l'amélioration de notre cadre de vie.

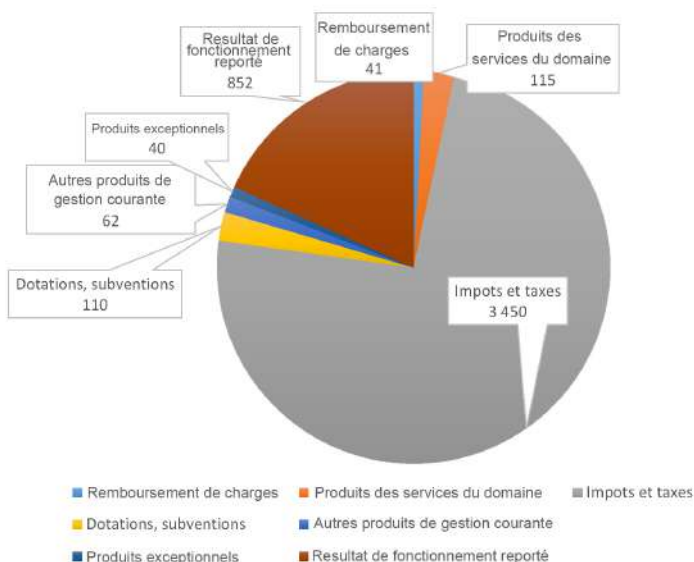
Je vous informe enfin, que fin juillet, début août prochain, nous procéderons dans le quartier de Haute-Ham, au remplacement des enrobés de la Grand'Rue et d'une partie de la rue du Canal. Cette opération sera suivie, en fin d'année par des travaux sur le réseau d'éclairage public du quartier, afin de le rendre plus performant et moins énergivore (mise en place de lampes LED et de dispositifs permettant de piloter l'intensité de la luminosité offerte).

En attendant que nous puissions à nouveau nous réunir à notre guise, continuez à bien prendre soin de vous.

Votre Maire.

# Un point sur les budgets 2021

Structure des recettes de fonctionnement  
(Budget Principal - 2021) en k€

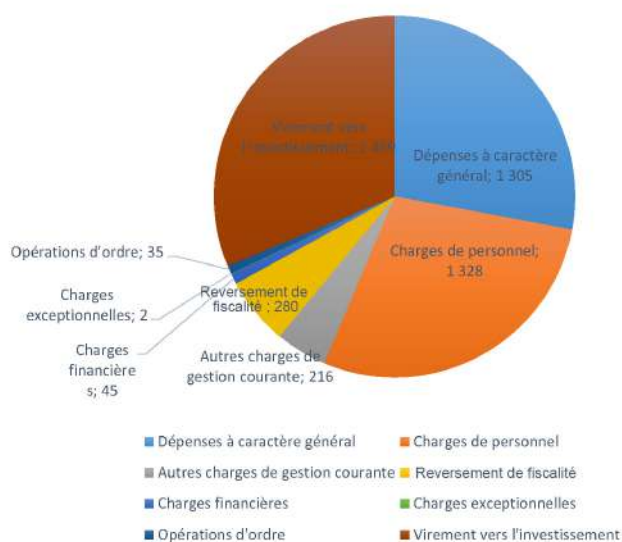


Le compte administratif 2020 qui retrace l'ensemble des opérations réalisées, montre que la commune a encaissé pratiquement 3% de recettes supplémentaires par rapport au budget prévisionnel et que les dépenses ont été réglées à hauteur de 83 %. L'excédent s'est établi en fin d'année à la somme de 1.308.246,27€. Il permet de financer les investissements futurs sur les fonds propres de la commune.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 s'établit à 4.670.000 €. Près de 58% des recettes correspondent à l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville. Le budget est voté sans augmentation de la pression fiscale et la suppression progressive de la Taxe d'Habitation qui représente environ 170k€ est entièrement compensée par l'Etat. La Taxe Foncière représente 10 % des recettes dont plus de la moitié provient des entreprises.

Les dépenses de fonctionnement restent stables. Les dépenses de personnel évoluent légèrement afin d'intégrer la création d'une police municipale pluri-communale.

Structure des dépenses de fonctionnement  
(Budget Principal -2021) en k€



En matière d'investissement et grâce aux excédents antérieurs et à une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de 1.458 k€, la commune remboursera l'intégralité du crédit relais réalisé pour le financement des travaux de requalification de la salle des fêtes, soit 1,2M€ et pourra engager des dépenses d'investissement à hauteur d'1M€. L'acquisition du terrain d'assiette nécessaire à la construction de la piscine communautaire, soit au global 175k€, est budgétisée sur 3 années.

En plus des travaux de voirie (réfection d'une partie de la Grand rue et de la rue du Canal) et de la maintenance habituelle des bâtiments publics, l'année 2021 est en grande partie consacrée aux études devant permettre la réalisation de nouveaux projets :

- la rénovation totale de l'enveloppe architecturale de la salle des fêtes ainsi que ses abords,
- la requalification de l'espace socio-culturel,
- la construction de nouveaux ateliers municipaux,
- l'aménagement de l'Etang des Millionnaires,
- la rénovation thermique des bâtiments communaux (écoles principalement).

## Les chiffres de l'état civil 2020

**15 naissances**  
**5 mariages, 4 Pacs**  
**32 décès et transcriptions**

Une somme de 300k€ a également été provisionnée pour démarrer l'opération d'aménagement des Pommiers et 100k€ pour la future résidence intergénérationnelle située 15 rue de la Chapelle.



## L'Agglo gère désormais l'eau potable

Au 1er janvier 2020, conformément à la loi, la compétence « Eau Potable », jusque-là exercée par les communes, a été transférée à la Communauté d'Agglomération (CA). Depuis, la CA représente les communes au sein des différents syndicats de production d'eau. Dans le même temps, ce transfert s'est accompagné de la reprise par la CA, de la gestion de tous les contrats d'approvisionnement signés par les communes avec leurs fournisseurs d'eau, avec obligation pour la CA, de respecter strictement l'ensemble des clauses de ces contrats jusqu'à leur terme. Le transfert du contrat qui nous liait à SUEZ, arrivé à échéance le 31 janvier dernier, s'inscrit dans ce cadre. Depuis cette date, la commune de Basse-Ham a intégré la Régie Communautaire de l'Eau qui assure désormais la distribution de l'eau potable sur notre commune ainsi que la maintenance du réseau d'alimentation. Ce changement d'opérateur nécessite de modifier les contrats initiaux. Ces évolutions vous sont présentées dans la lettre reproduite ci-dessous, adressée à tous les abonnés.



Le Président

Maire de Thionville

Lettre-Circulaire  
aux abonnés du réseau « Eau potable »  
de la Commune de Basse-Ham

Madame, Monsieur,

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la compétence « Eau potable » a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le contrat de Délégation de Service Public conclu auprès de SUEZ est arrivé à son terme le 31 janvier 2021, et de ce fait, la commune de Basse-Ham a été intégrée au sein de la régie d'eau communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2021.

A ce titre, la gestion du service de production et de distribution d'eau potable a été transférée à la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville dont vous trouverez ci-après les coordonnées de contact :

Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville  
Direction de l'Eau  
40 Rue du Vieux Collège  
57100 THIONVILLE  
Tél : 03 82 52 38 60  
E.mail : [direction.eau@agglo-thionville.fr](mailto:direction.eau@agglo-thionville.fr)

Accueil du Public : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30  
Fermé le Mercredi

Urgences réseau  
Tél : 03 82 54 84 00 de 7 h 00 à 14 h 00  
OU 03 82 54 28 22 en dehors des horaires cités ci-dessus.

En 2021, année charnière pour la facturation, la Direction de l'Eau de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville effectuera un relève des compteurs courant juillet pour une facturation en août/septembre. La fréquence de facturation sera régulière à partir de 2022 avec deux factures réelles dans l'année.

En raison du changement d'organisme de facturation, les prélèvements automatiques seront révoqués d'office. Si vous souhaitez adhérer à ce mode de règlement, vous trouverez en annexe un formulaire « mandat SEPA » vierge que vous voudrez bien retourner à la Direction de l'Eau, complété, signé et accompagné d'un RIB.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par le Règlement Général sur la protection des données à caractère Personnel (RGPD) du 27 Avril 2016, les données récoltées dans le cadre des contrats de distribution de l'eau font l'objet d'un traitement inscrit au registre des traitements de données de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville.

Le responsable de traitement est Le Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville.

Les données récoltées seront conservées par la Direction de l'Eau durant toute la durée de la relation contractuelle.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données vous concernant. Vous pouvez également pour des motifs légitimes vous opposer au traitement de ces données.

Ces droits s'exercent par demande écrite auprès du référent du délégué à la protection des données :

Par courriel : [dpo@agglo-thionville.fr](mailto:dpo@agglo-thionville.fr)

Par voie postale :

Service Commun des Affaires Juridiques  
Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville  
4 Avenue Gabriel LIPPMANN  
57070 YUTZ

Toute demande doit être accompagnée par un justificatif d'identité.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre CUNY

## Besoin d'aide ?

Vous êtes bénéficiaire du RSA, en situation de handicap, démuni face à un contexte spécial ou senior en situation sociale particulière ? Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition ! Ils peuvent vous aider à l'élaboration de certains de vos dossiers : demandes d'aides, aménagement du domicile, portage de repas, service à la personne, déclaration d'impôts,...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 06 89 27 50 15 ou par mail : [ccas@basse-ham.fr](mailto:ccas@basse-ham.fr).



## Aménagement des giratoires

Des travaux de plantation et d'engazonnement de grande envergure ont été entrepris sur le giratoire de la RD654 à l'intersection de l'Avenue de Nieppe et St Louis par les ateliers municipaux, et sur celui entre la rue du Fort et la route de Valmestroff (RD56) par la société Tera Paysage Environnement.

Concernant celui reliant le centre à St Louis, il a été décidé un aménagement plus fleuri et coloré, s'étalant sur l'année. Des arbres ont été plantés pour donner du relief à l'ensemble, et les équipes mobilisées en ont profité pour remettre en état l'arrosage automatique. Près de 300 plantations ont été prévues à cet effet : arbres, fleurs, arbustes, plantes, bulbes, sous-arbrisseaux ont été placés selon un tracé précis qui prévoit une partie engazonnée et un emplacement pour les décorations des fêtes de fin d'année.

Le nouvel aménagement permettra au rond-point d'être à la fois fleuri tout au long de l'année et paré, au rythme des saisons, de couleurs différentes.

Le rond-point situé plus loin, entre la rue du Fort et celle de Valmestroff à quant à lui pu bénéficier de la mise en place de 2 aires de stationnement pour les personnes habilitées, notamment les services techniques. Là aussi, le relief donne du caractère au rond-point, cette fois par la plantation d'un imposant cèdre bleu en son centre. 460 plantes «couvre-sol» ont été disposées pour former 4 pétales de fleurs, mais ce qui promet d'être spectaculaire c'est la plantation de pas moins de 880 rosiers rouges. Heureusement, ceux-ci ne nécessitent que très peu d'entretien. Car c'est là que se révèle l'importance des choix opérés pour ces aménagements qui, en plus de leur atout esthétique et sécuritaire pour les automobilistes, doivent également faciliter et alléger le travail des employés communaux.





## Plus d'accès à la forêt communale par la rue de la Forêt

A l'extrémité de la rue de la Forêt, le chemin d'accès à la forêt communale, chemin de promenade par excellence, est régulièrement emprunté tant par les promeneurs voulant accéder aux chemins aménagés dans la forêt, que par les résidents de l'Ehpad accompagnés de leur famille. Cependant, depuis un certain temps, plus aucun piéton ne pouvait s'y promener en toute quiétude ni en toute sécurité.

En effet, de plus en plus de véhicules à moteur, circulant à vitesse pas toujours réduite, compromettaient régulièrement la tranquillité des lieux et la sécurité des personnes. C'est pourquoi, le Maire a tranché : **l'accès à la forêt par ce chemin rural est désormais interdit à tout véhicule à moteur.**

Seuls les véhicules et personnes autorisés peuvent désormais accéder à la forêt, mais uniquement par la rue Denis Papin, sur la Zone Artisanale du Kickelsberg :

- pour assurer une mission de service public,
- à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels,

Sont également autorisés :

- les propriétaires et leurs ayant-droit circulant à des fins privées sur leur propriété,
- les affouagistes,
- les adjudicataires des lots de chasse et leurs membres.

## Nouveau chantier piétonnier

Initialement conservée afin d'assurer la liaison entre la rue Pablo Picasso et une éventuelle extension du quartier des Merisiers, la parcelle située entre les numéros 20 et 22 a été vendue par la commune, pour partie, aux riverains de ce terrain. La commune a en effet souhaité en conserver une surface suffisante afin d'y aménager un chemin de liaison mode doux, permettant de rejoindre le sentier qui ceinture le quartier des Merisiers. C'est à présent chose faite, et le chemin d'environ 40m sur 1m40 de large a été créé et recouvert d'enrobés. C'est la société Eurovia qui a été chargée des travaux.





## Aménagement routier rue du Canal

La sécurité encore et toujours ! L'équipe municipale avait rencontré, de manière informelle, les habitants du quartier de Haute-Ham le 17 octobre dernier. Lors de ces échanges, les riverains de la rue du Canal ont exprimé un fort sentiment d'insécurité, ressenti en raison de la circulation automobile sur cette voie : vitesse excessive, largement au-delà des 30km/h instaurés, non-respect des priorités à droite. C'est pourquoi, un dispositif provisoire de rétrécissement de voirie, par des plots, a été mis en place pour une durée de 3 mois, à hauteur du numéro 19. Si cet aménagement s'avère efficace en terme de ralentissement de la vitesse des véhicules et s'il recueille l'adhésion du plus grand nombre il sera mis en place définitivement.

## Rue de la Forêt : un nouveau dispositif de stationnement

Ici également, les riverains de cette artère avaient mis en avant les problèmes de stationnement et de vitesse durant une enquête menée par la liste « Basse-Ham Ensemble » en préambule à son programme d'actions pour le mandat 2020/2026.

Ce nouveau dispositif permettra de rendre les trottoirs aux piétons et de limiter la vitesse en réduisant la largeur de la voirie. Si cet aménagement provisoire rencontre le succès, il sera définitivement matérialisé.



## Zoom sur le futur centre aquatique

Enfin, les travaux sont lancés ! Fin mars, c'est un immense chantier qui a démarré sur la base nautique. Il faut dire qu'avec la surface de 3.350 m<sup>2</sup> du bâtiment et les quelques 2 500 m<sup>2</sup> de plages minérales et d'espaces verts, les équipes mobilisées sur place auront de quoi faire jusqu'à l'ouverture prévue en 2023. A ce jour, les terrassements sont achevés. La mise en place des remblais des plateformes, sous-sol et galerie est en cours et sera suivie de l'installation de la foreuse pour pieux de fondation.



## Passage d'un câble électrique au-dessus de la Moselle

A l'extrémité de la rue du Canal, la rupture d'un câble électrique 20 000 volts au-dessus de la Moselle a entraîné un déploiement de moyens techniques aussi spectaculaires qu'efficaces.

Acheminer le nouveau câble d'un pylône à l'autre, de part et d'autre de la rivière, tel était le défi à relever par RTE, dont les pylônes hébergent le réseau électrique géré par Enedis.

La première solution envisagée était l'acheminement par une berge flottante. Malheureusement, le niveau des eaux ne permettant pas cette manœuvre, il a fallu trouver une autre solution : mettre en place un système de poulie sur chacun des pylônes pour y tendre une câblette qui elle-même permettrait de treuiller le fameux câble. Pour cela, il a fallu faire appel à 2 techniciens venus spécialement d'Avignon équipés d'un drone de grande dimension chargé d'acheminer la câblette.

Nouvel aléa : la neige, invitée surprise de ce 9 février a obligé les équipes mobilisées et prêtes à intervenir, à patienter, le drone n'étant pas étanche ! Et c'est au bout de quelques heures que le passage a pu se faire.

Depuis la chute du câble, l'alimentation électrique des habitations du quartier était assurée par un groupe électrogène et durant les travaux la navigation a été suspendue par VNF (Voies Navigables de France).

Bravo aux équipes techniques présentes pour leur professionnalisme et pour avoir vaillamment bravé le froid ce jour-là !

## Campagne de stérilisation des chats

Afin de lutter contre la prolifération des chats errants et participer ainsi au contrôle raisonné de leur population, deux campagnes de stérilisation ont eu lieu en début d'année.

Cette mission a été exécutée par l'équipe du SMIVU du Joli Bois à Moineville, auquel adhère la commune.

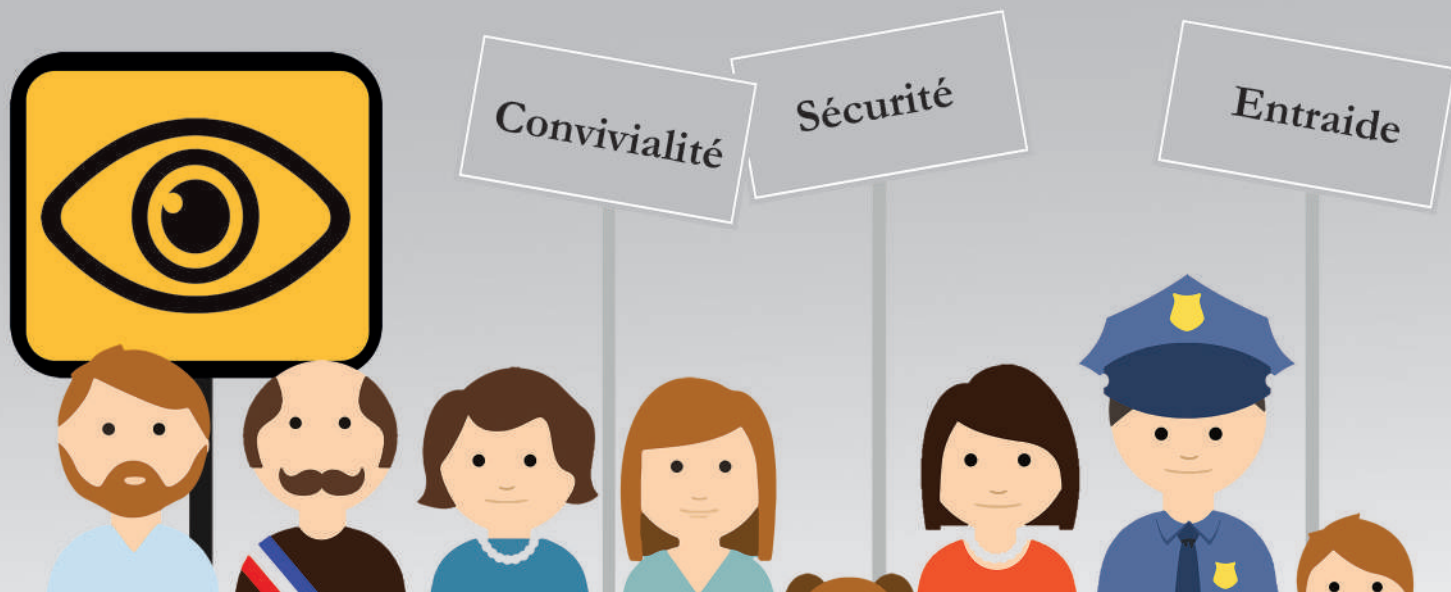
Les chats capturés, identifiés ou non, ont été stérilisés par un vétérinaire. Tous ont ensuite été relâchés sur leur lieu de capture ou remis à leur maître contre remboursement des frais de capture et de garde.

Nous vous rappelons que les chats nés après le 1er janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés ! Un geste qui permet de retrouver son animal plus facilement et aussi d'éviter l'euthanasie. A noter que cette campagne s'est déroulée sur le quartier de Haute-Ham et sera mise en œuvre sur toute la commune en fonction des besoins dans chaque quartier.



# VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

## LE SITE WEB SECURISE POUR VOTRE VOISINAGE



## Basse-Ham devient Mairie Vigilante et Solidaire

Plusieurs Hamois ont adhéré à la plateforme Voisins Vigilants et Solidaires ces dernières années. C'est un dispositif d'entraide entre voisins dont la fonction majeure est de lutter contre les cambriolages mais pas que ! Il permet également de recréer du lien social en s'appuyant à la fois sur la solidarité en permettant par exemple d'aider les personnes isolées, de développer le service de proximité (prêt d'objets, covoiturage...) ou même de contacter les habitants d'une même co-propriété.

Le principe est simple : un véhicule ou un individu effectue un repérage, une fenêtre de maison est restée ouverte en l'absence des occupants, aucune nouvelle d'une personne âgée depuis 15 jours ? Vous envoyez un message via la plateforme ou votre mobile au 06 47 49 26 26 et chaque personne inscrite reçoit votre avertissement ou demande. Simple et efficace ! Ces messages non anonymes sont d'abord traités par un modérateur avant diffusion ce qui évite les débordements.

159 Hamois sont à ce jour inscrits à la plateforme. Sur celle-ci, il est mentionné que «Dans les quartiers de Voisins Vigilants, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages de -40% par an».

Soucieuse de maintenir un lien privilégié avec ses habitants et de soutenir leurs actions de citoyenneté les uns envers les autres, la commune a adhéré au dispositif en devenant Mairie Vigilante et Solidaire en début d'année.

Un statut qui lui a permis de structurer et délimiter les communautés hamoises en 5 grandes parties afin d'offrir une visibilité plus claire aux membres actuels et à venir (voir carte ci-dessous). La Mairie souhaite également mieux faire connaître le dispositif et mettra prochainement en place une signalétique dans tout le village.

Vous souhaitez vous aussi adhérer à la plateforme ? Il suffit de vous rendre sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) L'inscription est gratuite ! Pour ceux qui rencontrent des difficultés avec l'informatique, la mairie se charge de tout. Rendez-vous à l'accueil.

Les 5 communautés de Basse-Ham



*A noter : chaque quartier possède une personne référente. Celui du Domaine du Golf n'en a pas encore. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.*



## « Toutapprendre.com » à la Médiathèque

Depuis plusieurs semaines, l'équipe de la médiathèque propose l'accès au site toutapprendre.com dédié à des cours en ligne dans différents domaines mais aussi des lectures et des activités ! On vous dit tout...

Le confinement de mars 2020 a laissé apparaître, entre autres, les difficultés rencontrées tant par les adultes que par les enfants, pour occuper son temps libre et ne pas céder à l'oisiveté.

C'est aussi une des missions confiées à la Médiathèque que de proposer des outils permettant à tout un chacun d'accéder à la connaissance, à l'information, mais aussi de se divertir.

C'est ainsi que, après l'avoir parcouru, testé et apprécié, nos bibliothécaires, toujours à l'affût de nouveautés à offrir à nos lecteurs, vous proposent l'accès au site « toutapprendre.com » qui offre un très large panel de cours, de tutos loisirs et sports, de visionnages, de lectures en ligne et de bien d'autres loisirs.

Les droits d'accès ont été pris en charge par la commune, ce qui permet à tous les abonnés de consulter le site gratuitement.

### Comment y avoir accès ?

Pour pouvoir utiliser ce site sur votre ordinateur ou votre mobile, vous devez être abonné à la médiathèque. C'est une fois que vous vous êtes identifié sur votre espace adhérent que vous avez ensuite accès au site. Celui-ci est entièrement gratuit et l'abonnement à la médiathèque reste au même tarif. Pour une première connexion votre mot de passe est vos jour et mois de naissance. Rien ne change pour les abonnés déjà inscrits !

### Qu'est ce que j'y trouve ?

Vous passez votre code de la route ou votre permis bateau, vous aimez le yoga ou le chant, vous souhaitez apprendre une nouvelle langue ou vous mettre à la cuisine ou pourquoi pas vous initier au ukulélé ?

De nombreuses possibilités s'offrent à vous, vous pouvez retrouver les domaines disponibles sur l'affiche à la page suivante. «Toutapprendre.com» est le leader français des cours en ligne auprès des bibliothèques et des médiathèques.

Il regroupe 54 000 livres et BD au format numérique et audio.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la médiathèque par téléphone au :

03 82 82 19 74

ou par mail :

m e d i a t h e q u e @  
basse-ham.fr.

### INFO +

Forte de plus de 18000 livres imprimés, la Médiathèque permet également à ses lecteurs d'accéder aux ouvrages récents, achetés dès leur parution en librairie. Afin d'en faire bénéficier et satisfaire plus de lecteurs, les livres étiquetés « N » (comme Nouveauté) ne pourront désormais être réservés ou empruntés qu'à raison de deux exemplaires par abonné. Leur prêt est également limité dans la durée, soit un mois sans prolongation possible.

Ceci pour la satisfaction du plus grand nombre !



# toutapprendre.com

APPRENDRE EN LIGNE

## PACK LOISIRS



Arts et loisirs créatifs, cuisine et nutrition, documentaires, gaming, musique

## LIVRES & BD



Livres, BD et livres audios en ligne

## PRESSE



Presse en ligne

## DEVELOPPEMENT PERSONNEL



Bien-être et santé, bureautique et multimédia, codes et permis, langues, secourisme, sport & fitness

## SOUTIEN SCOLAIRE



Soutien scolaire en ligne





## INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Les inscriptions ont eu lieu du 15 mars au 9 avril en ligne.

Pour les retardataires ou les nouveaux venus, retrouvez tous les dossiers concernant l'école, l'accueil du matin, la garde du soir, les cours d'anglais, la restauration scolaire à l'accueil de la mairie ou sur le site de la commune [www.basseham.fr](http://www.basseham.fr), dans la rubrique Jeunesse/Formulaire d'inscription.

Sur le site, sont également disponibles les demandes de dérogation scolaire et l'autorisation de sortie de territoire pour les enfants mineurs.

# Neige surprise en février !

Elle aura étonné tous ceux qui habitent la commune et certaines villes environnantes. Les bouchons ont été nombreux le mardi 9 février mais, il faut avouer une chose : la neige a été un régal pour les enfants et, coutume oblige, c'est gantés et emmitouffés que les écoliers ont construit un bonhomme de neige et ont fièrement posé avec lui.

L'information a été largement relayée par les médias car il s'agissait en fait d'une neige "industrielle" due à la centrale nucléaire de Cattenom. Sans toxicité, elle a atteint 15 à 30 cm par endroits.. Dans tous les cas, naturelle ou pas, les enfants sont toujours ravis quand le sol est recouvert d'un épais manteau blanc !



# Les oiseaux à l'honneur à la maternelle de St Louis



Les enfants ont accueilli des intervenants de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) dans le cadre d'une animation autour de cet animal. Au programme de cette rencontre : des jeux pour comprendre la morphologie des volatiles, la reconstitution d'un oiseau en graines selon l'imaginaire de l'enfant et la fabrication d'une boule de graisse destinée à le nourrir. Les enfants ont ainsi découvert les besoins nutritionnels de l'oiseau en hiver et ont mis la main à la pâte avec beaucoup d'enthousiasme : décortication de cacahuètes puis façonnage de la boule avec des graines, raisins secs etc... Ils ont pu repartir chacun avec leur aliment fait maison et le placer dans leur jardin ou sur leur balcon.

Cette année, la biodiversité, la protection des oiseaux et des petites bêtes du jardin sont à l'honneur.

Les petits et moyens avaient également réalisé en amont des mangeoires à oiseaux et les grands des nichoirs en bois qu'ils avaient peints. Ceux-ci ont été mis en place dans la haie à oiseaux qui avait été plantée il y a une quinzaine d'années dans la cour de récréation.

Il faut dire que l'école a un bel objectif pour cette année : obtenir le label "Refuge LPO" ! Une distinction qui lui permettra très certainement de devenir une éco-école, tout comme le groupe scolaire Jean Monnet.



## Une journée carnavalesque !!!

Les maternelles ainsi que les classes de CP et CE1 ont fêté l'évènement en venant en classe déguisées, en princesse, en super-héros, en animal ou encore en chevalier. Un jour d'école pas comme les autres très apprécié des enfants... et des animateurs du périscolaire !!







## Des vacances au top au centre de loisirs

Durant les vacances d'hiver, le centre de loisirs a proposé de belles activités à près de 30 enfants chaque semaine.

Jeux, bricolage, cuisine, arts plastiques, balade en forêt, pétanque, animations équestres pour n'en citer que quelques-unes, ont permis de passer 2 semaines sympathiques.

En tout, ce sont près de 30 enfants qui ont profité de ces activités chaque semaine. Fabienne Rinaldi, directrice de ce centre l'affirme : "Les enfants sont heureux de venir et de participer aux activités. Il faut dire qu'à Basse-Ham ils ont la chance de pouvoir accéder à des pratiques et des structures qu'on ne retrouve pas partout, comme un boulodrome ou la monte à cheval".

Les enfants ont été accueillis toujours en respectant les gestes barrières et la pratique en alternance des activités : "Tous les matins, nous prenons la température

des enfants et si elle dépasse 38°C, l'enfant repart avec son accompagnateur explique Fabienne Rinaldi. Les séances cinéma se font par tranche d'âge pour éviter le brassage et c'est pareil pour l'accès aux toilettes, chaque groupe a sa partie".

Les enfants étaient ravis de participer à autant d'activités différentes. Ils se mettent même à la cuisine pour confectionner le goûter, comme ce jour là des génoises individuelles enrobées de chocolat et roulées dans la noix de coco.

Les enfants ont également pu s'initier à l'art de jongler avec un ballon et ont assisté à un spectacle de magie.

Le plaisir d'être un touche à tout et de ramener de jolis objets faits main à la maison si ce n'est de beaux souvenirs.

Le reportage à voir sur le site web de la commune







# La commune et le CCAS se mobilisent pour la vaccination des personnes prioritaires

Trouver un créneau pour se faire vacciner dans l'un des centres dédiés et ensuite pouvoir s'y déplacer n'est pas chose facile depuis le début de la campagne de vaccination des + 75 ans. C'est pourquoi, grâce au partenariat mis en place avec la Ville de Thionville, la commune a pu, avec l'appui du CCAS, obtenir des rendez-vous afin de faire vacciner les personnes prioritaires compte tenu de leur âge et de leur état de santé.

C'est ainsi que plus de 70 personnes ont été contactées et se sont vu proposer un RV et un transport jusqu'au centre de vaccination du théâtre municipal de Thionville.

Pour celles d'entre elles qui le souhaitent, la navette

municipale pilotée par les bénévoles les a gracieusement acheminées vers le centre de vaccination. Accompagnées tout au long du parcours sanitaire mis en place par la ville de Thionville, elles ont ensuite été ramenées à leur domicile.

Toutes se joignent à nous afin de vivement remercier les conducteurs bénévoles de la navette municipale ainsi que les personnels du centre de vaccination pour la parfaite organisation du circuit de vaccinations et leur accueil chaleureux. Un merci tout particulier à Laurent CAVALIERI, Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Thionville.



## LE MINI BUS MUNICIPAL

En dehors des transports de personnes dans le cadre de la vaccination, le minibus municipal est au service des seniors qui rencontreraient des soucis pour aller faire leurs courses ou se rendre à un rendez-vous médical, mais aussi les personnes en situation de handicap ou sans permis. Nous vous en rappelons ci-dessous les modalités de fonctionnement.

Vous pourrez y avoir recours les mardis matin pour aller faire vos courses au magasin Intermarché de Basse-Ham et le vendredi matin pour vous rendre au marché alimentaire de Yutz.

Sur un périmètre englobant les villes de Yutz, Thionville et Koenigsmacker, vous pouvez solliciter ce service pour aller à un rendez-vous médical ou accomplir des démarches administratives, les lundis et mardis après-midi, les mercredis matin et après-midi et les jeudis matin.

Quel que soit le service demandé, la réservation doit être effectuée auprès de l'accueil de la mairie, au plus tôt 8 jours avant, et au plus tard 48h avant la date souhaitée.

Une participation de 2 euros par personne et par voyage (A+R) sera demandée.

Le minibus est également mis à disposition dans le cadre des activités du Foyer du Temps Libre les jeudis après-midi, ainsi que les week-ends afin de permettre à certaines associations d'acheminer leurs membres sur les lieux de compétition ou de représentation.

Rappelons que ce service offert plus particulièrement à nos Anciens est devenu possible grâce à une équipe de conducteurs bénévoles qui assurent les trajets toutes les semaines.

5 femmes et 5 hommes qui donnent de leur temps pour conduire à tour de rôle le véhicule. La commune tenait à les remercier très chaleureusement.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre la mairie au 03 82 56 22 25.



## Visite du Lapin de Pâques chez les membres du Foyer du Temps Libre

Voilà déjà plus d'une année que les membres du Foyer du Temps Libre n'ont pu se réunir. Fini (pour le moment !) les jeux, les activités manuelles, les séances de papotage, les repas, les goûters partagés du jeudi au gymnase. Les bénévoles de l'association n'abandonnent pas pour autant leurs Anciens et gardent le contact. Après les cartes de vœux de fin d'année, ce sont des chocolats qui leur ont été offerts lors des fêtes de Pâques. Une initiative gourmande, et fort appréciée, qui a permis également d'échanger quelques mots avec chacun et de se rendre compte que la reprise du Foyer du Temps Libre est très attendue !





## Départ et arrivée au Conseil de Fabrique

Les Fabriques d'églises sont régies par le décret du 30 décembre 1809, modifié à plusieurs reprises et en dernier lieu par le décret du 10 janvier 2001. Elles sont chargées de veiller à l'entretien des édifices culturels et d'administrer les biens et revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir au travers d'un Conseil de Fabrique. Dans les paroisses de moins de 5000 habitants comme la nôtre, le Conseil de Fabrique est composé de 5 membres et renouvelé par moitié tous les 3 ans. Chaque membre est élu pour un mandat de 6 ans, renouvelable 2 fois. C'est pourquoi Monique Lustig, membre du Conseil de Fabrique depuis 23 ans, par ailleurs animatrice au Foyer du Temps Libre, Présidente de notre chorale «Le Chant Hamois» et également infirmière retraitée depuis peu, est arrivée au terme de son engagement et doit céder sa place conformément à la réglementation. C'est Monsieur Antoine Ntone Ebelle qui a été coopté pour la remplacer. La commune s'associe au Conseil de Fabrique pour remercier très chaleureusement Monique Lustig de ces nombreuses années de dévouement et souhaiter la bienvenue à Antoine Ntone Ebelle au sein de cette assemblée.

### MEMBRES DU CONSEIL DE FABRIQUE

Abbé Nicolas KLEIN,  
Archiprêtre de YUTZ,  
Curé de la communauté de paroisses  
«Ste Marthe, Ste Marie & St Lazare»  
(Yutz, Basse-Ham, Illange & Kuntzig)

Président : Pierre GAUVAIN

Trésorière : Sandrine ZINSIUS

Secrétaire : Marie ZIMMER

Assesseurs : Véronique DEMOULIN  
et Antoine NTONE EBELLE

Renseignements : 06 31 54 22 27.



## Une nouvelle entreprise : Auto-Ecole du Golf

Virginie Maire a installé son école de conduite au 3 place Auguste Renoir (résidence Grão Vasco).

Forte de son expérience de 22 ans dans le métier dont 18 à son compte, voici les prestations que cette auto-entrepreneuse passionnée propose :

- permis B,
- conduite accompagnée dès 15 ans,
- cours de perfectionnement (remise à niveau),
- conduite supervisée (à partir de 18 ans).



Renseignements : 06 87 10 82 90



## Le cabinet d'infirmières a déménagé !

Christine Hentzen, Claire Goy et Lucie Lecomte vous attendent depuis le 5 mai au 107 bis avenue de Nieppe. En effet, Monique Lustig infirmière libérale depuis 1981 a fait valoir ses droits à la retraite le 1er janvier 2021. Monique Lustig avait établi son cabinet à son domicile rue des Chenevières, et a été rejointe par Christine Hentzen en 1998 et Claire Goy en 2015. Dans la perspective de son départ, Lucie Lecomte est venue tout récemment compléter l'équipe. Après 39 années de service, Monique a souhaité adresser un message à ses anciens patients (voir ci-contre) qui n'oublieront pas son professionnalisme, son dévouement, sa gentillesse et encore moins son humour !  
Bonne et longue retraite Monique !

NB : la continuité des soins à domicile est assurée ainsi que les RDV au cabinet. Le numéro de téléphone du cabinet reste inchangé : 03 82 56 53 95.

*Je vous remercie, patients et famille, pour la confiance que vous m'avez accordée. Un merci reconnaissant à mes collègues ainsi qu'à tous les professionnels de santé avec qui j'ai travaillé durant toutes ces années et qui m'ont soutenue.*

*Je pars avec émotion en laissant les clés et le même état d'esprit du cabinet d'infirmières à Christine Hentzen, Claire Goy et Lucie Lecomte.*

*Je penserai bien à vous tous.  
Bonne continuation et prenez soin de vous !*

*Monique Lustig.*

# La société Perspectives & Solutions s'installe à Basse-Ham

Conseil, formation et accompagnement à long ou court terme des institutions privées ou publiques, des agglomérations, des prestataires de service en France et au Luxembourg, sont les possibilités qu'offrent cette nouvelle société basée au 11 avenue de Nieppe. Aux commandes, nous retrouvons Cécile Dalla, juriste de formation et son bagage de 20 ans d'expérience dans différents domaines (commissaire aux comptes, directrice administrative et financière...). Véritable soutien

Son travail repose sur :

- la formation : la société organise des formations sur-mesure ou accompagne les entreprises qui veulent recruter,
- la mise en place d'outils numériques adaptés,
- l'accompagnement juridique de projets en servant par exemple de relais avec des intervenants tels que notaire, banquier ou avocat,
- l'aide dans les obligations administratives et comptables.

Cécile Dalla travaille sur ses maîtres mots : «L'écoute, la confidentialité, la transmission de compétence et bien sûr la passion sont des valeurs que je véhicule à travers ma société !»



Renseignements :  
06 32 63 89 60  
cecile@perspectivesetsolutions.com  
www.perspectivesetsolutions.com

## Céline Couillault : conseillère immobilière de proximité



Installée sur la commune, cette auto-entrepreneuse fait partie du réseau IAD qui compte plus de 12 000 mandataires en France. Mme Couillault y est active depuis 3 ans et se déplace directement chez les personnes que ce soit pour une vente ou une acquisition mais reste bien sûr joignable par téléphone :

«Depuis la crise sanitaire, les échanges se font beaucoup par téléphone, nous informe-t-elle. A l'été dernier, il y a eu un grand boom de demandes de logement avec un extérieur et depuis c'est constant.»

La conseillère en immobilier s'occupe en priorité de Basse-Ham et ses environs mais sachez que IAD pratique la vente en partage et que si vous rêvez d'une maison secondaire dans un autre coin de France ou même d'Europe, vous pouvez passer par ce même réseau et contacter Céline Couillault.

Céline Couillault - IAD  
06 65 49 22 13  
celine.couillault@iadfrance.fr



# Jean-Michel Passionné d'Histoire

Un pied dans le présent et un autre dans le passé, Jean-Michel Kurth voyage au gré de ses recherches : photos, coupures de presse, objets... Il se voit comme un archéologue de "fouilles de sauvetage" comme ils les appellent.

## **D'où vous vient cette passion pour l'Histoire locale ?**

Pendant mon enfance et des années plus tard, j'écoutais les récits de mes grands-parents sur l'évacuation vécue, l'occupation puis la libération. Mes parents me parlaient de l'après-guerre eux aussi. Ma famille paternelle était installée ici depuis 1879 et mon côté maternel depuis 1797.

## **Que collectionnez-vous ?**

J'ai beaucoup de photographies dont 200 originales. J'ai une centaine de cartes postales anciennes à partir de 1903 et semi-modernes et quelques films 16mm et super 8 numérisés. Sans oublier les coupures de presse à partir de 1920 et des reliques.

## **Comment procédez-vous pour recueillir vos photos ?**

J'ai beaucoup démarché à domicile chez d'anciens Hamois qui m'ont gentiment ouvert leur porte, la plupart ne sont d'ailleurs plus là ; j'ai été content de faire leur connaissance. Certains clichés m'ont été envoyés par des descendants de Hamois, sans oublier de belles trouvailles sur des sites d'enchères en ligne ! Dénicher des documents sur la commune c'est très compliqué, les guerres avec ses destructions et ses incendies, sans compter les inondations de 1947, ont fait disparaître beaucoup de documents d'avant 1945. Il faut savoir qu'il n'y a pas de photos aux archives départementales, ce ne sont que des archives administratives. D'ailleurs, si des personnes veulent me contacter qu'elles n'hésitent surtout pas ! J'en profite également pour remercier tous ceux qui m'ont aidé dans mes recherches.

## **Vos recherches vous ont-elles fait voyager ?**

Oui ! Je me déplace dans différentes administrations d'archives pour des recherches précises comme à Metz, Paris, Caen, les Hauts de France ou encore la Bourgogne.

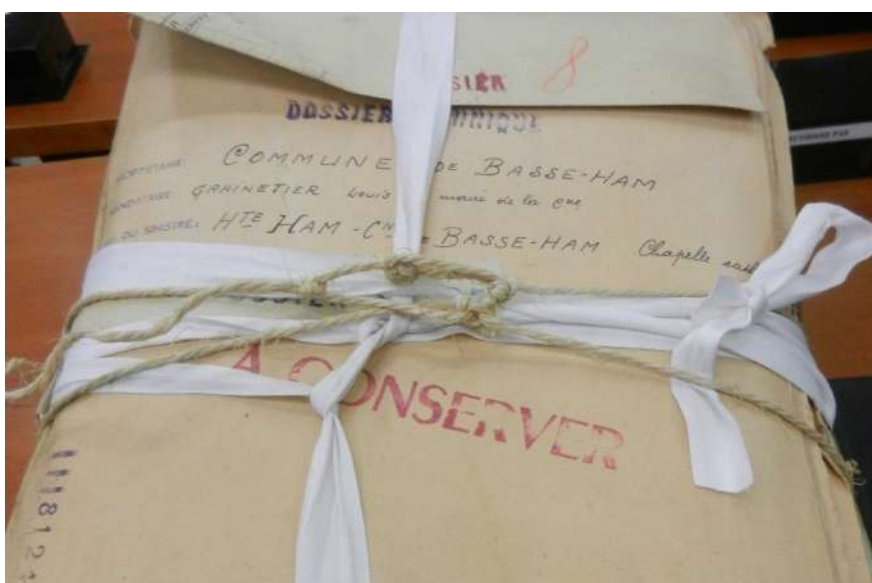
## **Partagez-vous vos recherches ?**

J'ai déjà plusieurs expositions à mon actif au niveau communal lors d'évènements comme des commémorations et des inaugurations. J'apporte mon aide pour des revues d'histoire locale ou des livres. Je publie également via Facebook.



**4 500**

C'est le nombre de clichés que Jean-Michel a numérisés en haute résolution et également tirés en format argentique.





## Défi j'y vais !

Cette année, le Défi «J'y vais !» se déroule du 17 mai au 6 juin. Il a été créé en 2010 dans le but d'inciter un maximum de salariés et d'élèves du Grand'Est à se rendre sur leur lieu de travail ou d'études par des modes de déplacement durables.

Vélos, trottinette, roller, transport en commun et même covoiturage et transport à assistance électrique doivent remplacer la voiture en solo sur plusieurs semaines.

Il faut s'inscrire gratuitement sur le site dédié au défi pour ainsi comptabiliser les kilomètres parcourus. Ceux-ci sont ensuite convertis en dotation au bénéfice d'un groupe qui œuvre dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité ou de la santé.

**En 2020, le Défi avait rassemblé 4 607 participants dans le Grand Est avec 451 445 km parcourus, soit 82 343kg de CO<sup>2</sup> en moins !!!! A l'échelle de la CA, 28 participants à vélo ont parcouru 2 280km et 15 en multimodal comptabilisaient 2 312km, soit 690kg de CO<sup>2</sup> évités.**

Cette même année, le Défi avait permis au Groupement Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud-Alsace de recevoir une dotation de plus de 9 000 € pour la construction d'un abris à vélos sécurisés. Le Haut-Rhin avait été choisi car il était particulièrement impacté par l'épidémie de COVID-19 à cette période. Les années précédentes, ce sont 2 associations qui ont bénéficié de belles sommes pour des activités dédiées aux personnes handicapées, l'une pour leur permettre de vivre des loisirs en pleine nature et l'autre pour organiser des sorties vélos en tandem.

29 territoires du Grand Est sont partenaires cette année. Ce Défi est soutenu par l'ADEME Grand Est, la coordination est assurée par l'association VMA Grand Est.

Le Défi «J'y vais !» peut être relevé par des entreprises, administrations, établissements ou associations employant 3 salariés et plus, par des écoles, collèges et lycées. Tous doivent être situés dans la région Grand-Est.



Renseignements : [contact@defi-jyvais.fr](mailto:contact@defi-jyvais.fr)  
Inscriptions : [defi-jyvais.fr](http://defi-jyvais.fr)



## Un nouveau dispositif numérique pour les procurations de vote

Le gouvernement lance une première étape dans sa volonté de dématérialisation des procurations de vote.

Un gain de temps et une procédure simple pour accéder à cette demande.

### Comme vous y prendre ?

- Connectez-vous sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr), identifiez-vous avec FranceConnect (via [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) / [ameli.fr](http://ameli.fr) / identité numérique de LaPoste / mobile Connect et moi / [msa.fr](http://msa.fr) / Alicem.

2- Rendez-vous ensuite en gendarmerie ou au commissariat de police pour valider votre identité.

3- Après vérification, votre mairie vous adresse un mail sur la bonne prise en compte de votre procuration.

Vous êtes informé en temps réel de toutes les étapes de validation de votre demande.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour cause de santé, aucun souci ! Vous pouvez envoyer votre demande à la gendarmerie ou au commissariat accompagnée d'un justificatif attestant de votre incapacité à vous déplacer. Le représentant de l'ordre se déplacera chez vous ou dans votre établissement de résidence (EHPAD).

Vous pouvez dès à présent faire votre demande dans la perspective du double scrutin départemental et régional des 20 et 27 juin 2021 !



## L'élagage aux abords des lignes électriques

Enedis, en charge du réseau d'électricité, rappelle les règles à suivre aux propriétaires ou occupants de terrain dont la végétation pourrait gêner des lignes électriques.

### Votre végétation se trouve en domaine privé, ainsi que le réseau électrique ?

Sachez que l'élagage est à la charge d'Enedis, sauf si la végétation a été plantée par le propriétaire de la parcelle après l'implantation de la ligne électrique. Les rémanents sont rangés et laissés sur place.

### Votre végétation se trouve en domaine privé mais le réseau est en domaine public ?

L'élagage est à la charge du propriétaire de la parcelle. Si la végétation est à moins de 3 mètres du réseau électrique, le propriétaire doit obligatoirement effectuer une demande DT/DICT par l'intermédiaire du site internet : [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) avant de faire les travaux. En application des articles 1240 et suivants du Code civil, la responsabilité du propriétaire de la parcelle sera engagée en cas de dommage causé à la ligne électrique et/ou aux usagers desservis par l'ouvrage. Une participation financière peut être demandée par Enedis en réparation des désagréments occasionnés.

A savoir :

- si le propriétaire délègue l'élagage à une entreprise, celle-ci prend la responsabilité de faire la DT/DICT,
- l'élagage du réseau HT (20 000 V) est à la charge d'Enedis,
- les distances réglementaires pour les végétations sur : [www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite](http://www.enedis.fr/l-elagage-et-la-securite),
- si une branche est tombée sur une ligne ou qu'un arbre menace de le faire, n'y touchez jamais et appelez le 09 726 750 57.



## Au secours des hirondelles et des martinets

Chaque année, de nombreux nids sont détruits ou déplacés, ce qui entraîne un déclin de la population de ces volatiles qui reviennent souvent au même endroit pour pondre leurs œufs.

La LPO rappelle que ces 2 espèces sont toutes deux protégées au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement. Il est donc interdit de détruire ou d'enlever leur nid ! Néanmoins, quelques questions se posent si ces charmants oiseaux ont élu domicile sur votre façade.

### **Je dois faire des travaux sur la façade de ma maison ou sur ma toiture mais un nid d'hirondelle est présent. Que faire ?**

Une demande de «dérogation espèces protégées» doit être adressée à la DREAL (CERFA n°13614\*01). Ces dispositions s'appliquent également à d'autres espèces protégées : martinet noir, chouette effraie ou chevêche, faucon crécerelle, chauve-souris,... La dérogation sera plus facilement accordée si vos travaux sont réalisés en dehors des périodes de présence des oiseaux, de septembre à février et si des mesures compensatoires sont proposées, comme la pose de nids artificiels.

Retenez que vous ne devez jamais toucher à un nid, le déplacer ou l'obstruer.

### **Quels sont les risques encourus si je retire un nid ?**

Vous pouvez être sanctionné sur la base de l'article L415-3 du code de l'environnement : une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros et/ou une peine d'emprisonnement maximale de trois ans. Si le nid est détérioré intentionnellement, vous pourriez avoir une contravention de 4<sup>e</sup> classe, soit au maximum 750€.

**Et si à cause de la présence de nids, ma façade est**

### **toute souillée par leurs excréments. Est-ce que je peux intervenir ?**

Non, vous devez suivre le même processus de dérogation que pour vos travaux, sinon vous pouvez placer une planche en bois pour éviter les tâches sur votre façade et la nettoyer une fois que les animaux sont partis.

### **Qui sont les agents pouvant intervenir ?**

Pour les petites quantités de nids, vous pouvez joindre la LPO Moselle, sinon vous devez contacter l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la gendarmerie ou la police.

#### DEMANDE DE DEROGATION

DREAL :

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

#### RENSEIGNEMENTS

LPO :

mail : [jaseur57@modulonet.fr](mailto:jaseur57@modulonet.fr) - [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

OFB GRAND EST :

03 87 52 12 56 - [sd57@ofb.gouv.fr](mailto:sd57@ofb.gouv.fr)  
[ofb.gouv.fr](http://ofb.gouv.fr)

GENDARMERIE - POLICE : 17



## Avez-vous vu un moustique tigre ?

Cet insecte, actif du printemps jusqu'au mois de novembre, fait l'objet d'un suivi dans le Grand Est par l'Agence Régionale de Santé (ARS) car il peut parfois transmettre des virus comme le chikungunya. Une fois qu'il est établi dans un secteur, il est très difficile à éliminer. La surveillance entomologique de l'ARS repose sur 2 points importants : l'analyse des signalements de particuliers et la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs.

C'est pourquoi, l'ARS vous propose de signaler sa présence pour lutter contre son implantation.

### A quoi ressemble-t-il ?

Il est très petit (5 mm), noir avec des rayures blanches sur le corps et les pattes et vit le jour et en soirée. Ce n'est donc pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !

### Comment signaler sa présence ?

Prenez une photo et signalez-le sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>. Vous pouvez également le conserver entre 2 couches de coton au cas où des experts en auraient besoin par la suite.

### Comment lutter contre la prolifération de cet insecte ?

Tout d'abord, il faut neutraliser tous les endroits où l'eau peut stagner : pot de fleurs, jeux d'enfants, seaux, fûts, coupelles... Il faut savoir que la femelle pond environ 100 œufs qui vont, au contact de l'eau, donner des larves ! Alors n'hésitez pas à faire le tri dans votre jardin. N'oubliez pas également de couvrir hermétiquement tous vos contenants d'eau hors d'usage comme les piscines, bassins, citernes...



## Attention aux chenilles processionnaires du chêne

Le printemps est propice également au retour de ces insectes qui peuvent causer beaucoup de dégâts chez l'homme et l'animal. Si vous en apercevez sur un arbre en pleine nature, ne vous en approchez surtout pas : leurs poils sont fortement urticants et peuvent causer des érythèmes avec de fortes démangeaisons, des conjonctivites mais aussi des réactions allergiques comme une crise d'asthme ou un choc anaphylactique, des vomissements et des douleurs abdominales.

En ce qui concerne votre animal, en cas d'ingestion, la langue peut nécroser et nécessiter une amputation. Si ces insectes ou leur nid parfois imposant se trouvent dans votre jardin, il est recommandé de faire appel à un professionnel qui possède un matériel adéquat et évitera les dispersions de poils dans les airs par exemple. Sinon, vous pouvez installer des nichoirs à mésanges très friandes de ces chenilles.

Sachez que selon l'ONF : «Leurs poils restent urticants jusqu'à 2 à 3 ans après leur apparition qu'ils soient dans le nid, déposés par les mues ou qu'ils aient été lâchés par la chenille». L'organisation conseille même «de ne pas faire sécher son linge dehors par grand vent près des arbres atteints.» (source [www.onf.fr](http://www.onf.fr)).

*A noter : à la demande de la mairie, courant mai 2020, une société spécialisée était intervenue en pulvérisant un produit adapté sur des arbres infectés près de l'étang des Millionnaires. L'année précédente, des nichoirs à mésanges avaient été installés en bordure de forêt à St Louis.*

UIMM

PÔLE FORMATION  
Lorraine

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

# Union des industries et métiers de la métallurgie : de nouvelles formations en 2021

Présent sur 7 sites lorrains, le pôle formation de l'UIMM Lorraine a formé en 2020, 1700 apprentis avec 90% de réussite aux examens. Tous les secteurs clés de l'industrie sont au coeur de ces formations !

Maxéville (siège), Bar-le-Duc, Henriville, Metz, Yutz, Sainte Marguerite et Thaon les Vosges sont les sites sur lesquels sont implantées l'UIMM. Les sites forment des jeunes de 16 à 29 ans en apprentissage mais aussi des salariés d'entreprises et des demandeurs d'emploi dans plus de 50 diplômes, du CAP à Ingénieur.

## La nouveauté 2021

Afin de répondre aux besoins des entreprises, l'UIMM adapte ses formations et dès la rentrée prochaine, de nouvelles formations vont émerger :

- Titre Pro CIMA (Conducteur d'Installation et de Machines Automatisées)
- Titre Pro (AFI) (Agent de Fabrication Industrielle)
- BAC SN (Systèmes Numériques)
- BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

Contact recrutement : METZ YUTZ THIONVILLE

Eric JUNG : e.jung@formation-industries-lorraine.com ☐06.65.29.63.33

- 03.82.82.43.99

## Les autres formations

L'UIMM propose également plusieurs autres formations sur site ou en partenariat avec l'Université de Lorraine :

CAP, Bac, BTS, Bachelors, licences professionnelles, Masters, diplômes d'ingénieurs.

En 2020, 440 000 contrats ont été signés, ce qui représente une hausse de 25% par rapport à 2019.

## UIMM EN QUELQUES CHIFFRES

**50 formations diplômantes**

**600 demandeurs d'emploi  
formés par an**

**3 000 entreprises partenaires**

**80% en emploi à 6 mois**

**[uimm.lafabriquedelavenir.fr/](http://uimm.lafabriquedelavenir.fr/)  
industrie**

L'article 83 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, prévoit que le droit d'expression de l'opposition est désormais également ouvert aux communes de 1000 à 3 500 habitants. Ci-dessous, le texte émanant des 2 élus de la liste «Basse-Ham l'avenir vous appartient».

# Basse-Ham, l'Avenir Vous Appartient

## A votre écoute !

### Transfert de la gestion de l'eau potable à la Communauté d'Agglo (C.A.)

Le 26 février l'application PanneauPocket nous informait **abruptement** que désormais la production et distribution de l'eau potable de la commune seront effectuées par la C.A. à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.

Annnonce bien tardive car de nombreux citoyens souhaitant consulter leur compte via le site internet de Suez se sont retrouvés avec un abonnement résilié sans explication.

Un flottement qui aurait pu être évité si la municipalité avait pris soin de communiquer en amont. La décision de transfert avait été pourtant prise courant 2019.

Que dire des citoyens qui ne sont pas à l'aise avec les applications téléphoniques. Ajoutons que le site web de la commune n'en fait pas mention non plus (*vérifié le 10 avril, date à laquelle nous transmettons ce texte à la municipalité*).

Quand seront-ils prévenus par courrier ? Faut-il attendre le bulletin municipal pour être informé ??? Outre ces problèmes de communication, nous souhaiterions connaître les raisons de ce transfert.

**Quels sont les avantages ?** Est-ce qu'une étude a été faite ? Dans l'affirmative, pourrions-nous en avoir connaissance ?

Pourquoi seulement cinq communes (dont Basse-Ham) sur treize appartenant à la C.A. ont adhéré à cette nouvelle gestion ?

Nous ne doutons pas du bien-fondé possible de cette décision mais un minimum d'explications préalables nous est dû. **Il s'agit avant tout de notre porte-monnaie.**

Nous sommes nombreux à avoir adopté la mensualisation avec Suez, or, en interrogeant les services de la Direction de l'Eau de la CAPFT, nous avons appris que celle-ci n'était plus possible !

**Uniquement un prélèvement tous les 6 mois sera proposé.** Auparavant nous parlions d'avantages, en voilà un de taille qui disparaît...

Nous subissons depuis un an une période rude impactant malheureusement certains d'entre nous financièrement, l'étalement des échéances est pour eux crucial. Pour d'autres il s'agit d'un confort permettant de bien budgétiser les dépenses sur l'année. **Pourquoi le retirer ?**

Nous invitons notre municipalité à interpeler la C.A. afin de **rétablir le paiement mensuel** et de nous en tenir informés.



#### **Nathalie Godard-Heintz**

Conseillère Municipale

Membre des commissions :

- Information, Communications, des Affaires culturelles, associatives, sportives, de loisirs, des fêtes et animations
- Affaires rurales

#### **Michel Schlemer**

Conseiller Municipal

Membre des commissions :

- des Travaux
  - de l'Urbanisme
- Président du Comité d'Animation Hamois

#### **N'hésitez pas à nous contacter**

- Si vous avez des idées, suggestions ou interrogations,
- Si vous souhaitez participer à nos réunions d'échange,
- Si vous voulez découvrir les projets importants de la commune,
- Si vous désirez tout simplement nous joindre ou nous rejoindre :

Notre E-mail : [Avenir.Hamois@gmail.com](mailto:Avenir.Hamois@gmail.com)

Facebook : [Basse-Ham, l'Avenir vous appartient](#)

Rédaction et conception : service communication Mairie de  
Basse-Ham - 03 82 53 22 25 - [www.basse-ham.fr](http://www.basse-ham.fr)  
Crédit photo : Mairie de Basse-Ham, Pixabay / [burst.shopify.com](https://burst.shopify.com)  
ISSN N°L 100.1278/96 - Impression : imprimerie KLOPP

